



Observateurs :

Un observateur en exercice est membre du comité de course.

Un observateur ne doit rien signaler d'autre que :

- des contacts entre bateaux.
- des contacts de marques.

Un bon observateur notera :

- Les appels pour protest : (combien ? Qu'est ce qui a été dit exactement ? Combien de temps après le contact ?)
- La situation avant un contact ou un protest.
- La situation au moment du contact ou du protest.
- Les réponses au protest.
- Les tours de pénalité et si le tour était incomplet.
- si un bateau n'a pas fait le parcours correctement.

Un bon observateur doit anticiper les incidents et suivre en continu le secteur de la flotte qui lui a été attribué et surveiller si :

- Sont- ils tribord ou bâbord ?
- Sont- ils engagés, ou un des bateaux est-il en route libre devant ou derrière ?

- Si engagés, quel est le bateau sous le vent et celui au vent ?
- L'engagement a-t-il été obtenu depuis la route libre derrière et à moins de 2 longueurs sous le vent ?
- Sont-ils entrés dans la zone (4 longueurs) ?
- L'engagement a-t-il été obtenu avant d'atteindre la zone ?
- Sont-ils en train de virer ?
- Ont- ils dépassé la position face au vent ?
- Ont-ils maintenu une route au plus près ?

Un observateur ne sera pas toujours certain de ce qu'il(elle) a vu. Par exemple il peut être difficile de savoir si un engagement a été établi à temps, ou si un bateau a dépassé la position face au vent.

Un bon observateur appliquera le principe de « la dernière situation certaine ».

Un observateur doit revenir au moment où la situation est certaine, et le rapporter.

Le problème n'est PAS de décider si un bateau a enfreint une règle soit probablement soit au delà d'un doute raisonnable, mais de décider si les faits peuvent être établis avec certitude.

Un observateur pourra

apporter de l'aide à un coureur si l'information est librement accessible à tous les bateaux.

Cela correspond à un changement récent des RCV et il semble qu'expliquer le parcours sur le tableau suite à une question fasse partie de cette permission.

En revanche, avertir un coureur, à sa demande

ou non, qu'il n'a pas effectué le parcours correctement ne fait PAS PARTIE de cette permission.

Faites attention au fait que votre avis peut être incorrect, et aux conséquences de cette erreur.

Ce qu'un bon observateur ne doit PAS faire :

Le rôle de l'observateur est de noter les FAITS. Le seul appel à faire est « Contact ! », en plus de l'identification du ou des bateaux concernés.

L'observateur ne doit PAS, pendant l'incident ou après,

- Décider si un appel pour protest a été bien fait.
- Déterminer le fautif.
- Identifier ou informer à propos des détails de la RCV concernée.
- Indiquer verbalement « Vous (n')avez (pas) fait le parcours correctement ».
- Indiquer verbalement « Votre tour est incomplet ».
- Suggérer quelque action ou correction que le coureur devait ou doit maintenant faire.

Faire plus que de signaler les contacts entre bateaux et entre bateaux et marques correspond clairement pour l'observateur à enfreindre la règle interdisant l'aide extérieure (RCV E4.2) ou de donner conseil (RCV E2.2)